25 novembre courant, les maires feront publier et afficher les tableaux de recensement de leur commune, les dimanche 1er et 8 février 1846. L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort commenceront le 26 février prochain. Incessamment il sera adressé à MM. les maires l'arrêté portant fixation des jours et heures du tirage qui sera effectué dans les chefs-lieux de canton du département.

COUR D'ASSISES DE LA DRÔME.

Présidence de M. Nicolet, conseiller à la cour royale de Grenoble.

La session du mois de novembre 1845 de la cour d'assises de la Drôme s'est ouverte le lundi 24 du même mois et ne se terminera probablement qu'aujourd'hui, 2 décembre, à une heure avancée. Une semaine entière a été consacrée au jugement de plusieurs affaires dont quelques-unes n'ont pas manqué que de présenter une certaine gravité.

Voici le résultat des arrêts rendus jusqu'à ce jour:

Isnard (Pierre); faux. — 5 ans de réclusion et exposition.

Terrat (Alphonse) et Gavet (Victor); vol et complicité. — Le premier condamné à 20 ans de trav. forcés, et le deuxième à 4 ans d'emprisonnement.

Charles (Jacques); meurtre. — Acquitté.

Savy (Paul); coups et blessures. — 2 ans d'emp. 200 f. d'am.

Soliez (Reymond); meurtre. — Acquitté.

Vernet (Antoine); attentat à la pudeur. — 6 ans de réclusion sans exposition.

Maussand (Régis); vol. — 3 ans d'emprisonnement.

Allegret (Pierre-Claude); faux. — 5 ans d'emprisonnement.

Nous indiquons sommairement ce résultat, sauf à revenir plus amplement sur les détails lorsqu'il nous sera possible d'avoir en communication les actes d'accusation qui ont servi de base aux débats. Dans notre prochain numéro nous serons en mesure de faire connaître à nos lecteurs les divers faits qui ont donné matière aux poursuites dirigées contre le sieur Allegret et à la condamnation prononcée contre lui à l'audience de samedi soir.

Cette affaire est une de celles qui ont le plus vivement excité la curiosité publique, à cause du caractère de l'homme qui comparaissait sur le banc des accusés et de la fâcheuse notoriété que sa réputation avait acquise dans Valence où il était venu habiter depuis que l'autorité diocésaine l'avait frappé d'interdit dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques.

Allegret avait à répondre à une double accusation de faux dont les diverses circonstances sont mentionnées dans la procédure instruite contre lui. Un grand nombre de témoins ont été entendus. Les debats ont duré pendant deux jours, et ce n'est qu'après 10 heures du soir que le verdict du jury a pu être connu.

— Les élections départementales sont terminées dans l'arrondissement de Largentière. M. Roche, réélu à une forte majorité, continue de représenter au conseil général le canton de Thueyts; M. Moline fils, notaire aux Vans, remplace dans la représentation du canton de ce nom, M. le marquis de Chanaleille, pair de France, décédé, et M. Bernardy, juge de paix succède dans le canton de Burzet, à M. d'Aulyères de Praneuf qui n'a pas été réélu.

Une protestation contre cette dernière élection a été annexée au procès-verbal. Nour ignorons sur quoi elle se fonde et quels sont parconséquent les moyens que les électeurs qui ont protesté, entendent faire valoir devant le conseil de préfecture, à l'appui de leur protestation.

— Par ordonnance du roi, en date du 24 novembre, M. Teoule (Jean-Jacques), a été nommé juge de paix du canton de Chomérac.

Mgr l'évêque de Viviers est parti pour Rome; mais avant d'entreprendre ce pieux et célèbre pèlerinage, l'a adressé une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse. Nous nous bornerons à citer le passage suivant:

« En des temps qui ne sont pas encore bien loin de nous, les jours d'un évêque s'écoulaient dans l'exercice d'un doux et pieux ministère au milieu d'un troupeau dont l'étendue n'excédait pas trop la mesure des forces humaines. Alors la religion était honorée, l'Eglise jouissait en paix du sort que la reconnaissance des peuples lui avait fait, et son influence était grande, son empire universel.

» Aujourd'hui les choses sont bien changées! La circonscription du patrimoine spirituel des évêques s'est étendue outre mesure, et si le premier pasteur d'un diocèse veut *connaître ses ouailles et être connu d'elles*, s'il veut rompre à tous ses enfants le pain de la parole divine, leur communiquer, comme sa mission l'y oblige, les dons de l'Esprit-Saint, porter sa sollicitude partout où des besoins pressants l'appellent, il faut qu'il se multiplie en quelque sorte, qu'il entreprenne des courses fréquentes en bravant la difficulté des lieux et la rigueur des saisons, qu'il se voue, en un mot, à toutes les fatigues d'un ministère plein de consolations, mais sans repos ici bas.....

» Vous ne serez donc pas étonnés, N. T. C. F., que nous demandions un peu de trêve à cette agitation nécessaire d'une vie qui vous est consacrée sans réserve. Mais, ce repos saint, où irons-nous le chercher, où trouverons-nous cette retraite dans laquelle l'âme se retrempe et prend une nouvelle vigueur? où puiserons-nous cette force surhumaine qui nous soutiendra et nous empêchera de fléchir sous le poids d'un ministère qui serait formidable aux anges même du ciel?

» Nous irons, N. T. C. F., là où se trouve la vraie source de notre foi, le centre de l'unité catholique, le foyer du zèle qui doit embrasser notre âme de pasteur: nous irons, hâtons-nous de le dire, au tombeau des saints apôtres, ranimer, au contact de leur cendre vénérée, le zèle évangélique dont nous avons besoin pour la défense des intérêts de Dieu et de son Eglise.»

(Ami de la Religion.)

— Un officier de la marine royale vient de proposer de substituer l'esprit de vin au charbon pour le chauffage des bâtiments à vapeur. — Le ministre de la marine a donné des ordres pour que le nouveau procédé soit soumis à des essais dans nos ports; si les expériences qui auront lieu obtenaient un résultat satisfaisant, une grande révolution s'opérerait dans notre navigation à vapeur. Les avantages que présenterait l'emploi de l'alcool sur l'emploi de la houille sont incalculables. En substituant à une matière de grand encombrement un liquide d'une forte puissance calorique, les paquebots pourraient aisément entreprendre des voyages de plus long cours, sans être obligés de faire des détours immenses pour l'aprovisionnement de combustibles. Les vides remplis aujourd'hui par le charbon seraient occupés par des marchandises, des voyageurs ou des troupes selon la destination du navire. on voit qu'à ce point de vue rien n'est plus désirable. — Mais combien l'agriculture aurait à se féliciter du succès! l'industrie vinicole, qui éprouve tant de souffrances et dont les produits sont à si bas prix, faute de débouches, y trouverait un allégement à ses misères.

On lit dans le *Journal de l'instruction publique:*

« L'instruction primaire continue d'exciter l'attention des conseils généraux et figure toujours en première ligne dans leurs travaux. Dans presque tous les départements on fait des efforts et des sacrifices persévérants pour augmenter le nombre des écoles et pour acquérir et faire construire des locaux qui leur soient spécialement affectés. L'établissement d'écoles des filles a été l'objet, dans cette cession, d'allocations qui contribueront à en accroître le nombre. Un des principaux obstacles, indépendamment du défaut de ressources d'un grand nombre de communes, provient surtout de la difficulté qu'on a de se procurer des institutrices capables. La création d'écoles normales primaires d'institutrices est le seul moyen de remédier à cet inconvénient; malheureusement les ressources financières de beaucoup de départements ne leur permettent pas toujours de fonder ces utiles établissements; en attendant, des conseils généraux ont voté des fonds pour entretenir un certain nombre d'élèves institutrices dans les pasionnants particuliers.

La situation précaire d'un grand nombre d'instituteurs communaux a surtout appelé l'attention des conseils généraux qui reconnaissent la nécessité d'augmenter le plus tôt possible leur traitement fixe. La plupart ont émis le vœu de voir porter ce traitement de 200 à 300 fr.

SOIES.

BULLETIN DE LA SEMAINE.

La foire de Joyeuse de mardi dernier a été très-belle; à l'exception des soies qui ont été délaissées, toutes les autres marchandises se sont bien vendues.

La cause qui a déterminé cette nullité de transactions sur les soies c'est que les acheteurs n'ont pu obtenir l'article, ainsi qu'ils desiraient, à 32 f. 10 et 32 f. 60 le 1/2 kilo; les détenteurs n'ont pas voulu rabattre de 33 f. 80 à 34 f. 35 le 1/2 kilo pour les belles qualités.

Cependant il s'est acheté quelques partis à 33 et 33 fr. 25 le 1/2 kilo.

Le cours sur place était de:

Pour les qualités surfines sans être premier choix, de 32 f. 10 et 32 f. 65 le 1/2 kilo.

Les deuxième choix 29 f., 30 et 30 f. 85.

Le 29, à Aubenas, le marché a été tout-à-fait nul à cause de la pluie; il s'est acheté quelques balles en chambre aux prix suivants:

Soies ordin. 30 f 85 à 31 f., 31 f. 50 et 32 f. 10 le 1/2 kil.

Soies communes à 29 f.

Soies communes, 3e choix, 27 f. 25.

A Avignon, le calme persiste toujours; les affaires sont tout-à fait insignifiantes.

A Marseille, il ne s'est vendu, pendant la semaine écoulée, que 50 balles et les arrivages ont été complètement nuls. — Voici l'état de la consommation: 36 balles Morée ferme à 15 et 16 f. 50 le 1/2 kil. — 3 b. B. L. G. à 18 f. 25 et 19. — 1 b. B. C. G. à 19 f. — 7 b. Morée fine à 24 f. — 31 b. Selli à 19 f. 25 et 19 f. 50. — 5 b. M. L. G. à 20 f.

Nouvelles du Matin.

Alger, le 25 novembre.

Le courrier de l'Ouest, arrivé hier nous a apporté des nouvelles du maréchal jusqu'à la date du 16.

Les lettres que nous recevons de l'armée aux ordres du gouverneur sont écrites de Bel-Acel. Elles nous apprennent que le maréchal a opéré dans la vallée de Rion (l'Oued Rion), dont les nombreuses populations, tout en ayant l'air de vouloir se soumettre, cherchaient à gagner du temps pour trouver une occasion qui leur permit de nous échapper et tourner les armes contre nous. On n'a pas été dupe de leur manége, et l'incendie des gourbies de ces populations, la destruction de leurs arbres fruitiers etc., avait commencé, ce qui a amené de suite les chefs à composition.

Le maréchal a donné 3 ou 4 jours de repos à sa colonne à Bel-Acel, où il a pu la ravitailler pour une vingtaine de jours au moins et il a dû se mettre en marche pour les Flittas.

Les colonnes aux ordres des généraux Comman et Bedeau, cette dernière passée à Milianah le 20, ont touché à Orléansville où elles étaient attendues avec une vive impatience.

S. A. Ibrahim Pacha est arrivé, le 29 à midi, à Marseille. Les canons des forts ont salué la frégate égyptienne le *Nil* à son entrée dans le port.

Le prince a été reçu au débarquement par M. le marquis de Lavalette, envoyé du gouvernement, par M. le lieutenant-général comte d'Hautpoul et par nos principales autorités.

Les troupes de la garnison, sous les ordres du général Parchappe, formaient la haie depuis le quai jusqu'à la maison de MM. Pastré frères, que ces honorables négociants s'étaient empressés de mettre à la disposition de S. A.

A l'entrée de la Canebière, S. A. est montée dans une voiture où ont pris place auprès d'elle Ibrahim Pacha, neveu de Méhemet-Ali, M. le marquis de Lavalette et M. le général d'Hautpoul.

S. A. est accompagnée d'Ibrahim-Pacha, neveu de Mehemet Ali, de M. le colonel Bonfort, intendant de son domaine qui lui sert d'interprète, et d'Ibrahim-Bey son aide-de-camp.

— M. le docteur Lallemand est arrivé hier matin de Toulon.

— Ibrahim-Pacha séjournera pendant quelques jours à Marseille.

— Ismaël-Bey, fils d'Ibrahim-Pacha, est arrivé à Marseille le 26, par le paquebot l'*Herculanum*. Il est reparti le lendemain pour Paris, où il va continuer ses études.

VARIÉTÉS.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

ALTÉRATION DES POMMES DE TERRE EN 1845.

A Grignon, les porcs reçoivent depuis cinq semaines une ration journalière de 7 à 8 litres de pommes de terre attaquées, cuites au four, sans en éprouver d'inconvénients appréciables. Pendant huit jours ces animaux consommèrent des tubercules de rebut, en grande partie putréfiés, mais cuits, ils n'en furent pas davantage incommodés.

Quels que soient les résultats hygiéniques, la cuisson des tubercules ne constitue pas une dépense sans compensation; ainsi: *huit hectolitres de pommes de terre données cuites au bétail, en représentent au moins neuf hectolitres données crues.*

Les pommes de terre ne doivent faire qu'une portion assez faible de la totalité de la nourriture; le tiers ou la moitié au plus. Au lieu de le donner seules, il serait particulièrement utile de les mélanger avec les substances qui doivent entrer dans la nourriture du bétail, et que la cuisson peut aussi améliorer, tels sont: les balles des céréales, les siliques de navette ou colza, la paille hachée, les fourrages grossiers également hachés, les diverses racines, le son, etc.

Il ne faudra pas négliger d'avoir recours au sel comme excellent anti-putride. Dans cette circonstance, on ne doit pas oublier les bons effets qu'on obtient de son emploi pour la consommation des fourrages avariés. Ce n'est pas isolément qu'on administrera le sel au bétail, les pommes de terre en seront saupoudrées, afin que la saveur relevée de ce condiment puisse masquer la saveur et même l'odeur propres aux tubercules altérés, que la cuisson ne fait pas toujours disparaître d'une manière complète.

La proportion de sel à employer varie d'un demi-kilogramme à un kilogramme par quintal metrique de tubercules. Si donc l'on voulait faire consommer 10 kilogrammes de pommes de terre à une vache, chaque jour, il faudrait aussi lui donner 75 grammes de sel, valant 3 à 4 centimes. C'est principalement à l'égard des bêtes ovines que l'addition du sel sera profitable; la dose utile pour un troupeau de 100 têtes pourra s'élever chaque jour à un kilogramme, dont la valeur est de 45 centimes au plus.

Cette dépense, toute nouvelle pour un grand nombre de cultivateurs, devant être répétée tous les jours, paraîtra peut-être excessive; cependant, ici encore, comme pour la cuisson des tubercules, nous ferons observer que, loin d'être onéreuse, l'association du sel avec la nourriture rend celle-ci plus profitable, plus nutritive et plus économique. Si l'on peut dire que *trois kilogrammes de foin salé valent autant pour le bétail que quatre kilogrammes de foin non salé*, c'est surtout lorsqu'il s'agit de fourrages et racines altérés, dont la consommation, sans ce mélange, serait souvent plus nuisible qu'utile.

Les animaux seront abreuvés avec de l'eau parfaitement propre et ferrée, que l'on prépare facilement en mettant quelques morceaux de vieux fer dans les vases qui contiennent l'eau destinée au bétail.

3° *Transformation en alcool, ou fécule, glucose, etc.* — Les observations microscopiques ont démontré, d'une manière certaine, que l'altération attaquait presque exclusivement le parenchyme de la pomme de terre, et que la fécule restait à peu près intacte, même dans les tubercules les plus pourris, d'où on peut encore l'extraire avantageusement, soit par la distillation, soit par les procédés ordinaires de fabrication de la fécule.

Comme la désorganisation et la coloration des parties parenchymateuses rendent plus difficile l'extraction et le lavage à blanc de la fécule, tandis que la distillation utilise aussi complétement la totalité de cette fécule dans les pommes de terre les plus altérées que dans les plus saines, les cultivateurs devront rechercher principalement ce mode d'emploi pour la partie avariée de leur récolte, toutes les fois qu'ils le pourront. Dans la belle distillerie de la Maison-Rouge, près Metz, on n'a pas hésité à offrir de payer 2 fr. 30 cent. l'hectolitre de pommes de terre altérées, ou peu de choses près le prix payé cette année pour les tubercules sains.

Les animaux engraissés avec les résidus de la distillation des pommes de terre altérées paraissent s'en trouver aussi bien que s'ils étaient nourris de résidus de tubercules sains.

Toutefois, les cultivateurs qui n'auraient aucun moyen de faire distiller leurs pommes de terre plus ou moins altérées devront se hâter de les vendre aux fabricants de fécule, qui les payeront, vraisemblablement, de 20 à 25 pour cent seulement au-dessous du cours des pommes de terre saines.

L'extraction de la fécule dans les ménages, au cas où l'on n'aurait pas de féculeries dans le voisinage, est encore une opération fort simple et très-peu coûteuse, à laquelle on pourrait se livrer avantageusement, et que tous les pharmaciens se feraient probablement un plaisir d'enseigner aux cultivateurs qui leur en feraient la demande.

La pulpe, ou résidu de l'extraction de la fécule, pourra se conserver et se donner au bétail, comme celle des pommes de terre saines.

D'ailleurs il restera toujours aux cultivateurs qui préféreraient y recourir, les moyens plus simples de conservation indiqués plus haut, tels que la dessiccation au four, la macération dans l'eau acidulée, la coction, etc.

(La suite à un prochain numéro.)